

<http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/29856/il-se-faisait-passer-pour-un-ecolo-castelvirois/>

[Il se faisait passer pour un écolo castelvirois](#)

ESSONNE INFO | Par [Julien Monier](#) | Publié le Jeudi 2 août 2012 à 16:56 | [1 contribution](#)

Environnement. Il se faisait appeler « Ecolo Viry » mais son blog a fermé le 6 juillet dernier, à la suite des révélations du journal *Marianne*, sur les pratiques de la branche du sud parisien de la Lyonnaise des Eaux.



Au centre de la stratégie de Vae Solis, l'agence mandatée par la Lyonnaise des Eaux pour déstabiliser la communication locale de Gabriel Amard, un blog a été tenu presque deux ans durant. Le contrat signé entre les deux parties pose noir sur blanc la stratégie que la société Vae Solis s'engage à mettre en place pour « la nécessaire réponse digitale à la communication agressive » de l'agglomération, via ce blog.

Désormais désactivé, ce blog recelait des articles argumentaires contre l'accord à venir avec la régie Eau de Paris, en mettant en doute la qualité de son eau. Dans un article du 15 mai dernier, l'auteur du blog s'interroge aussi sur la gestion et l'administration de la régie : « Quand aura lieu le débat public sur le raccordement de notre réseau municipal sur l'aqueduc du réseau d'Eau de Paris ? Un raccordement qui se traduira par une augmentation sensible des taux de nitrates dans l'eau de Viry-Châtillon... »

» *MM. Sarkozy, Fillon, Delanoë, révoltez-vous !*«

Sur la démarche du blog, l'auteur ne précise jamais qu'il est mandaté par la Lyonnaise des Eaux, et insiste même, en février : « Ce blog s'est toujours voulu apolitique. Mon seul souhait a toujours été de partager les préoccupations environnementales de mes voisins et amis castelvirois. Mais aujourd'hui, force est de constater qu'en dépit des annonces, ces préoccupations ne trouvent pas écho ».

Plusieurs articles sont consacrés à la qualité de l'eau fournie à Paris, et mettent en cause son « fort taux de nitrates ». Le rédacteur espérait visiblement convaincre les habitants de l'agglomération que le futur approvisionnement par l'aqueduc du Loing, qui fournit l'eau parisienne, était une mauvaise option. Le 20 janvier dernier, il est par exemple écrit que Eau de Paris « ne nous dit pas tout » sur les nitrates. Dans un appel aux élus, il se permet même d'inciter le président de la République à la « révolte » :

» *MM. Sarkozy, Fillon, Delanoë, révoltez-vous ! Vous aussi, messieurs les députés ! Vous méritez, à l'Élysée, à Matignon, à l'Hôtel de Ville et au Palais-Bourbon, une bonne eau à faible teneur en nitrates et réellement « exempte » de pesticides ! Et nous autres, Castelvirois, exigeons que toute la lumière soit faite sur les projets d'Eau des Lacs de l'Essonne.* »

<http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/29206/la-lyonnaise-des-eaux-se-desolidarise-de-sa-section-locale/>

[La Lyonnaise des Eaux se désolidarise de sa branche locale](#)

ESSONNE INFO | Par [Jonathan Chaigneau](#) | Publié le Mardi 10 juillet 2012 à 03:00 | [2 contributions](#)

Politique. Les premières réactions n'ont pas tardé à la suite de l'affaire qui implique la Lyonnaise des Eaux dans une tentative de déstabilisation de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne. La direction générale de la multinationale reporte la responsabilité sur sa branche locale Eau du Sud Parisien.



L'affaire entre la Lyonnaise des Eaux et les Lacs de l'Essonne continue de faire des vagues. Dans un communiqué en date du 8 juillet, la direction générale de la Lyonnaise des Eaux accable son entreprise régionale Eau du Sud Parisien en condamnant l'accord passé avec Vae Solis pour discréditer les actions des élus de la communauté d'agglomération Lacs de l'Essonne ([lire notre article](#)). Marquant sa distance avec sa branche locale, la multinationale « condamne vigoureusement [le] contrat et désapprouve les pratiques proposées ». Elle parle d'une « initiative locale et isolée ». La Lyonnaise des Eaux affirme que le contrat a été suspendu, tout comme l'est le directeur général délégué d'Eau du Sud Parisien, signataire du contrat. En attendant de savoir si cette affaire finira devant la justice, l'entreprise annonce qu'une enquête interne est en cours.

[Une réaction prudente mais ferme de Gabriel Amard](#)

Le président des Lacs de l'Essonne Gabriel Amard a lui aussi réagi sur son blog. Il dénonce, avec l'emploi du conditionnel, des « pratiques occultes [qui] témoigneraient de la violence que les multinationales de l'eau sont capables de mettre en œuvre pour maintenir une position hégémonique ». Il fait également appel au gouvernement en place qui « à l'heure du changement » devrait appuyer les collectivités locales dans la lutte face à de telles pratiques « pour faire respecter le travail des élus locaux ».

<http://essonneinfo.fr/91-essonne-info/29846/le-retour-en-grace-de-la-regie-publique-de-leau/>

[Le retour en grâce de la régie publique de l'eau](#)

ESSONNE INFO | Par [Jonathan Chaigneau](#) | Publié le Jeudi 2 août 2012 à 16:27 | [0 contribution](#)

Politique. Selon Gabriel Amard, président de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne, c'est le retour progressif à un système par régie publique de l'eau qui inquiète les multinationales, pas seulement la perte du marché que représentent Grigny et Viry-Châtillon.



Après les révélations du journal *Marianne* sur les pratiques de lobbying local exercées par la Lyonnaise des Eaux en Essonne, avec notamment la création d'un blog prétendument tenu par un « écologiste » de Viry-Châtillon ([lire notre article](#)), l'agglomération a décidé de riposter, avec une plainte déposée en justice.

Essonne Info a rencontré Gabriel Amard au sein de ses locaux de la communauté d'agglomération des Lacs de l'Essonne. L'occasion de reparler de l'affaire qui l'opposera bientôt devant les tribunaux ([deux plaintes ont été déposées](#)) à la Lyonnaise des Eaux, multinationale bien connue, et Vae Solis, le cabinet en charge d'appliquer une stratégie visant à mettre en échec le rapprochement entre la régie publique des Lacs de l'Essonne et Eaux de Paris, régie publique de la ville de Paris ([lire notre article](#)). Mais également de revenir de façon plus large sur l'idée qu'un retour aux régies publiques concernant les biens dits de première nécessité est nécessaire. Une idée qui a tendance à se développer fortement ces dernières années, notamment sous l'impulsion de Gabriel Amard.

« Ce sont les personnes morales qui sont visées pour leurs procédés »

Première mise au point de la part du président de la communauté d'agglomération : « *Ce ne sont pas les personnes physiques qui sont visées [par la plainte] mais les personnes morales, pour leurs procédés* ». Pas d'esprit de polémique pour Gabriel Amard qui délaisse la partie concernant le rôle d'Antoine Boulay actuel chef de cabinet du ministre de l'Agriculture, chargé de mission pour Vae Solis au moment des faits. Il veut surtout pointer du doigt les actions de la Lyonnaise des Eaux et par extension des multinationales qui n'hésitent pas à avoir recours à des stratégies de lobbying opaque pour arriver à leurs fins. Les deux plaintes qu'il vient de déposer, l'une pour trafic d'influence passif contre la branche locale Eau du Sud Parisien de la Lyonnaise des Eaux et l'autre pour trafic d'influence actif contre Vae Solis ont d'ailleurs pour principal objectif de « *ne pas les laisser dire ou faire penser qu'il est normal d'agir de cette façon ou que ce soit un simple lobbying* ». Pour Gabriel Amard ces actions sortent du cadre légal de la défense des intérêts de l'entreprise et elles doivent être sanctionnées.

Un marché de l'eau non régi par la concurrence

Le président de la communauté d'agglomération revient aussi sur le cas de figure particulier que présente la vente d'eau. Celle-ci se fait de gré à gré, « *les prix peuvent être fixés sur le coin de la table* », sans appels d'offres et donc sans faire jouer la concurrence. Cela favorise et facilite la mainmise des grands groupes sur de vastes marchés à travers la France et le monde. Avec la création d'une régie publique de l'eau, Gabriel Amard entendait « *remettre entre les mains de [ses] administrés un bien naturel nécessaire à la survie de l'homme* ». Outre ses convictions politiques (il est élu du parti de gauche) qui le poussent à s'opposer naturellement aux grands groupes internationaux, la principale préoccupation de Gabriel Amard est « *la baisse des coûts pour les usagers* ». Un objectif atteint à Viry avec une baisse de l'ordre de 30% des prix de l'eau. À Grigny un contrat lie encore la ville à la Lyonnaise des Eaux jusqu'en 2018 mais les solutions en fin de contrat sont toutes envisagées, dont évidemment la possibilité pour la ville de rejoindre la régie publique des Eaux des Lacs de l'Essonne. Tout ce qui compte c'est que « *comme les Virois, les Grignoises soient gagnants* ».

Les régies publiques en dehors des Lacs de l'Essonne

Pour Gabriel Amard, le combat ne s'arrête pas aux frontières de sa communauté d'agglomération. Il a par exemple participé à une étude menée pour Manuel Valls, ministre de l'Intérieur et ex-maire d'Évry, qui dévoile une possible baisse de 32% des coûts de l'eau pour la partie qui concerne la distribution en cas de fonctionnement en régie publique. Celle-ci a d'ailleurs été créée mais n'entrera en fonction qu'au 1er janvier 2014.

Une alliance France Eau publique a également été créée le 6 juillet. Regroupant 14 collectivités locales dont Eaux des Lacs de l'Essonne, Eaux de Paris, le Syndicat des Landes, la ville de Besançon, ou encore l'agglomération de Grenoble, elle souhaite partager l'expérience et les résultats d'un fonctionnement en régie publique pour convaincre de nouvelles communautés de les rejoindre. Actuellement, près de 200 collectivités locales, représentant 27 millions d'habitants sur l'hexagone, gèrent le service de l'eau en régie. Cette alliance rejoint la Fédération nationale des collectivités concédantes et des régies (FNCCR), laquelle pratique un lobbying actif au niveau national et européen pour promouvoir le fonctionnement en régie publique pour l'eau mais aussi l'énergie ou les réseaux de communications.